Solution 1

Nbre points possibles	Nbre points atteints
10	

Objectif détaillé n° 3.3.5.1: Rédiger une description de poste
Objectif détaillé n° 3.3.5.2: Rédiger une offre d'emploi

Situation initiale :
Les descriptions de poste sont indépendantes de la personne et mentionnent les objectifs, les tâches et les compétences liées à un emploi, ainsi que ses relations avec d'autres postes de travail.

Tâches :
a) Dans le tableau ci-dessous, complétez chaque rubrique par deux indications essentielles et pertinentes devant figurer dans une description d'emploi.
Vous obtenez ½ point par indication correcte, soit 4 points au total.

Rubrique	Contenu à préciser
Description du poste	***Enumération des principales tâches et activités*** ***Travaux particuliers*** ***Indications sur le genre de travail à effectuer (est responsable de, coordonne, collabore à, assiste, etc.)***
Position hiérarchique	***Place dans l'organigramme*** ***Supérieur*** ***Subordonnés*** ***Suppléance***
Compétences	***Sur le plan financier, p.ex. justificatifs de dépenses, acquisitions.*** ***Droit de signature interne et externe*** ***Compétences linguistiques (langues étrangères)***
Indications complémentaires	***Etabli le … / par*** ***Signature du titulaire ou du supérieur*** ***Distribution à …***

Indication pour l'évaluation :
D'autres précisions logiques sont possibles.

b) Dans le tableau ci-dessous, notez en quelques mots deux avantages et deux inconvénients (risques) liés à une description d'emploi déjà existante.
Pour chaque case correctement remplie, vous obtenez 1 point, soit 4 points au total.

Avantages	Inconvénients (risques)
Tâches, compétences et responsabilités clairement définies	*Représente un coût lors de l'élaboration, des révisions et des adaptations*
Permet de prévenir d'éventuels conflits de compétence	*Incite les collaborateurs à se limiter aux tâches prescrites dans la description d'emploi – empêche les initiatives personnelles*
Facilite la rédaction de l'offre d'emploi si le poste est à repourvoir	*Empêche la collaboration entre les services*
Facilite la mise au courant de nouveaux collaborateurs	*Nécessite un travail d'organisation important et des mises à jour régulières qui risquent d'être oubliées*

Indications pour l'évaluation :
Autres solutions logiques possibles. Pas de fraction de points.

c) Une offre d'emploi complète comprend différents éléments, par exemple «les qualifications requises pour le poste». Enumérez quatre autres éléments liés à une offre d'emploi. Vous obtenez ½ point par réponse, soit 2 points au total.

- ***Description de l'entreprise / «Nous sommes…»***
- ***Description du poste à pourvoir / «Nous cherchons…»***
- ***Attractivité du poste mis au concours / «Nous offrons…»***
- ***Modalités de la candidature / «Veuillez adresser votre dossier…»***

Indications pour l'évaluation :
La mention «qualifications requises pour le poste» ne compte pas.
D'autres mentions logiques sont possibles.

Solution 2

Nbre points possibles	Nbre points atteints
8	

Objectif détaillé no 1.1.2.3 : Classifier les clients et les groupes d'intérêt

Situation initiale :
Les Chemins de fer fédéraux (CFF) ont réparti leurs clients en différentes catégories afin de mieux les servir et les conseiller.

Tâches :

a) Dans le tableau ci-dessous, mentionnez en quelques mots diverses catégories de clients et, pour chacune d'entre elles, une offre des CFF susceptible de les intéresser. La même réponse ne peut être utilisée plusieurs fois.
Vous obtenez 1 point par ligne correcte, soit 4 points au total.

Catégorie de clients	Offre des CFF
Trafic voyageurs	***Wagons propres, horaires respectés***
Voyageurs individuels	***Billets à prix abordables***
Groupes	***Facilités de réservation***
Pendulaires	***Abonnements avantageux***
Trafic marchandises	***Capacités de transport suffisantes***
Utilisateurs de l'agence de voyage des CFF	***Offres forfaitaires pour la Suisse et l'étranger***

Indications pour l'évaluation:
Il est possible de mentionner d'autres offres pour d'autres groupes de clients.
Les mentions de groupes ou d'offres qui se répètent ne sont pas prises en compte.

Un point par ligne correctement remplie, pas de fraction de point.

b) En plus de la clientèle, les entreprises doivent aussi entrer en contact avec d'autres groupes d'intérêt. Mentionnez dans le tableau ci-dessous quatre autres groupes d'intérêt d'une entreprise et une attente concrète que cette entreprise peut avoir envers chacun d'entre eux.
Vous obtenez 1 point par ligne correctement remplie, soit 4 points au total.

Groupe d'intérêt	Attente de l'entreprise envers le groupe d'intérêt
Bailleurs de fonds	***Garantie d'une longue collaboration, taux de crédit favorable, compréhension pour la situation d'emprunteur***
Concurrence	***Comportement correct, pas de débauchage de collaborateurs et de fournisseurs***
Fournisseurs	***Disponibilité pour les livraisons, prix favorables***
Collaborateurs	***Identification à l'employeur, engagement pour l'entreprise, participation aux améliorations***
Institutions	***Abord correct***
Etat	***Création de conditions favorables (permis de travail, impôts, prescriptions)***

Indications pour l'évaluation:
Un point par ligne correctement remplie, pas de fraction de point.

Solution 3

Nbre points possibles	Nbre points atteints
5	

Objectif détaillé no 1.6.1.1 : Interpréter des organigrammes

Situation initiale:

Thomas est très expérimenté en mécanique sur vélos. Il ouvre un commerce de bicyclettes. Outre la vente, il effectue des réparations et des installations. Il tente aussi de développer la fabrication de sa propre marque. L'entreprise prospère de manière réjouissante. Ses quatre secteurs principaux sont l'atelier, le service des installations, le magasin et le bureau géré par un directeur commercial.

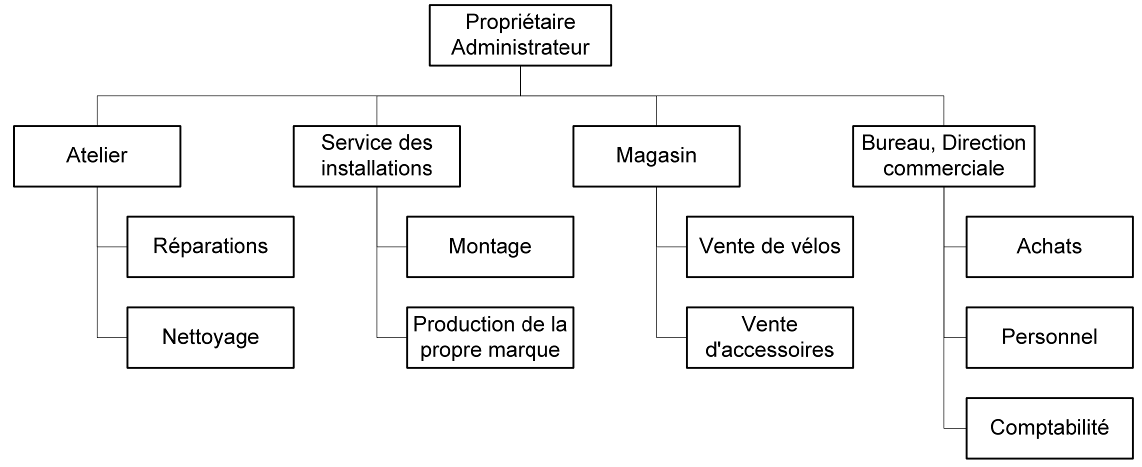
- Le bureau est responsable des achats, du personnel et de la comptabilité (services subordonnés).
- Les réparations et le nettoyage des vélos sont rattachés à l'atelier.
- Le magasin se divise en deux services de vente: cycles et pièces accessoires.
- Le service des installations couvre deux domaines (montage des vélos achetés et production des vélos de la propre marque).

Tâches :

a) Avant de dessiner son organigramme, Thomas réfléchit au genre d'organisation à développer.

Marquez d'une croix la solution correcte (½ point).	 Organisation structurelle

b) Dessinez l'organigramme de ce commerce de bicyclettes en fonction de la description donnée dans la situation initiale.
Vous obtenez 4½ points au total.
Vous obtenez ½ point par case correctement remplie.
Un demi-point est déduit pour chaque service attribué de manière erronée.



Indications pour l'évaluation:
4½ points au total:

- ***Niveau «administrateur» et «domaines principaux»: 5 x ½ point = 2½ points.***
- ***Niveau «subordonnés»: 2 points au maximum, soit ½ point par service. Pour chaque attribution erronée à ce niveau, déduction de ½ point, déduction de max. 2 points.***

Solution 4

Nbre points possibles	Nbre points atteints
7	

Objectif détaillé no 3.4.2.3 : Concevoir les techniques quantitatives de gestion comme instrument de contrôle de gestion

Situation initiale :
Les techniques quantitatives de gestion représentent un instrument important d'information et de contrôle dans le domaine de l'administration; elles constituent une aide indispensable à la préparation des décisions en matière de politique commerciale.

Tâches :

a) Indiquez par une croix si les affirmations figurant dans le tableau ci-dessous sont justes ou fausses. Justifiez votre réponse par des phrases complètes. Vous obtenez 1 point par ligne correctement remplie, soit 4 points au total.

Affirmation	Juste	Faux	Justification
Le bilan informe sur la fortune, les dettes et le capital propre pour une durée déterminée.		***X***	***Le bilan fournit des informations se rapportant à un jour précis.*** ***C'est le compte de pertes et profits qui donne des renseignements concernant une période déterminée.***
Les liquidités sont «l'oxygène de l'entreprise».	***X***		***Le manque de liquidités menace à court terme la bonne marche de l'entreprise. Elle ne pourrait plus payer ni les salaires, ni les factures.***
Les réserves latentes sont créées par sous-évaluation des actifs et/ou surévaluation des passifs.	***X***		***La sous-évaluation des actifs ne révèle dans le bilan qu'une partie de la fortune; il en résulte donc des réserves latentes.*** ***La surévaluation des passifs met en évidence dans le bilan des dettes inexistantes; il en résulte donc des réserves latentes.***
La comptabilité générale fournit des informations sur la rentabilité des produits et des services.		***X***	***La comptabilité générale fournit des informations fondamentales au fisc et aux bailleurs de fonds.*** ***C'est la comptabilité d'exploitation ou analytique qui révèle la rentabilité des produits et des services.***

Indications pour l'évaluation:
Pas de fraction de point pour une ligne où ne figure que la croix ou la justification.

b) Il y a quelque temps, l'une de vos connaissances a fourni à un collègue un crédit d'un montant de CHF 20'000 pour l'ouverture d'un salon de coiffure. Pour l'année dernière, elle a perçu un intérêt de CHF 1'800. Calculez le taux de rendement de ce prêt.
Vous obtenez 1 point pour la solution exacte et la méthode de calcul.

Méthode de calcul		Taux de rendement
100 x 1'800		***9%***
20'000		

Indications pour l'évaluation:
Aucun point si seule la solution 9% est mentionnée:
½ point si la méthode de calcul est correcte mais la solution erronée.

c) Indiquez par des phrases complètes si votre connaissance peut être satisfaite de ce taux de rendement. Vous obtenez 1 point si votre justification est exacte.

- ***Comparé aux intérêts beaucoup plus bas des comptes courants et/ou des obligations de caisse, ce taux est excellent.***
- ***Ce taux d'intérêt est excellent pour un instrument conventionnel de placement.***

d) Quelles deux autres informations supplémentaires vous permettraient de mieux apprécier les risques encourus par votre connaissance?
Vous obtenez ½ point par mention correcte, soit 1 point au total.

- ***Evolution du chiffre d'affaires***
- ***Financement de l'entreprise (capitaux propres, capitaux étrangers)***
- ***etc.***

Solution 5

Nbre points possibles	Nbre points atteints
7	

Objectif détaillé no 3.3.1.2 : Expliquer les relevés de compte

Situation initiale :

Le 5 janvier 2009, Import SA reçoit de sa banque le présent relevé de compte.
M. André Reymond, expert d’Import SA, l’étudie en détail et formule quelques réflexions qu’il désire vous soumettre. En outre, il sait que l’entreprise dispose d’une limite de compte courant fixée à CHF 200'000.00.

Tâche :

Etudiez le relevé de compte présenté ci-dessous, puis répondez aux questions 1 à 4 par des phrases complètes.
Vous obtenez ½ point par réponse correcte, soit 2 points au total.

Relevé de compte :

TEL. 024 201 40 40 FAX 024 201 45 45

1530 PAYERNE,
31.12.2008

AGENCE: TEL. 024 201 42 42

CHB BROYE

CHB

Schweizer Bank

No TVA 223320

RELEVE DE COMPTE AU 31.12.2008
PAGE 1

A

PP 1530 PAYERNE
CASE POSTALE 1301

20 543 876.22 COMPTE COURANT D'ENTREPRISE CHF

IBAN: CH 76 0088 0022 0543 876.22 2

IMPORT AG
M. ANDRÉ REYMOND
25 RUE DE CORCELLES
1530 PAYERNE

DATE	LIBELLE			DEBITS	CREDITS	VALEUR	SOLDE
31.12.	SOLDE AVANT BOUCLEMENT						C 105'795.00
31.12.	INTERETS DEBITEURS	8.000 %	-1'008.00				
	INTERETS CREDITEURS	0.250 %	158.00				
	INTERETS CREDITEURS	0.500 %	324.50				
	INTERETS CREDITEURS	0.375 %	685.50				
	TOTAL DES INTERETS				160.00		
31.12.	IMPOT ANTICIPE 35 % DE CHF 160.00			56.00			
31.12.	COMMISSIONS		- 256.00				
31.12	FRAIS ET PORT		- 363.80				
	TOTAL DES TAXES BANCAIRES			619.80			
31.12.	TAXES POSTALES		- 73.50				
	PORTI		- 210.00				
	TOTAL DES AUTRES FRAIS			283.50			
31.12.	TOTAL DES MOUVEMENTS			959.30	160.00		
31.12	SOLDE APRES BOUCLEMENT					31.12.08	C 104'995.70
	CREDITS	LIMITES DES LE 10.09.08	200'000.00				

C = COMPTE COURANT CREDITEUR
D = COMPTE COURANT DEBITEUR

1a) De quel point de vue un relevé de compte est-il établi? (½ point)

Un relevé de compte est établi du point de vue de la banque.

1b) Qu'est-ce qu'un « compte courant créditeur » ? (½ point)

Le compte courant créditeur signifie que la banque a des dettes vis-à-vis du titulaire du compte et que celui-ci possède un avoir auprès d'elle.

1c) Qu'est-ce qu'un « compte courant débiteur »? (½ point)

Le compte courant débiteur signifie que la banque possède un crédit vis-à-vis du titulaire du compte et que celui-ci a une dette auprès d'elle.

1d) Quel est l'avoir en banque de la société Import SA au 31.12.2008? (½ point)

Le 31.12.2008, Import SA a un avoir de CHF 104'995.70 auprès de sa banque.

2) Calculez la somme totale dont l'entreprise peut disposer d'après ce compte courant. Présentez votre solution de manière explicite (1 point).

De CHF 304'995.70: CHF 104'995.70 d'avoir plus CHF 200'000.00 de limite de crédit.

Indication pour l'évaluation: ½ point si la limite de crédit n'est pas prise en compte.

3) Dans ce relevé de compte figure la mention « impôt fédéral anticipé » (CHF 56.00). Indiquez par une croix si les affirmations figurant dans le tableau ci-dessous sont justes ou fausses. Vous obtenez ½ point par réponse exacte, soit 2 points au total.

Affirmations	**Juste**	**Faux**
L'impôt anticipé constitue une charge supplémentaire pour l'entreprise.		***X***
Les banques versent cet impôt à l'Administration fédérale des contributions.	***X***	
Les détenteurs de comptes peuvent demander la restitution de ces montants.	***X***	
Le taux de cet impôt est fixé chaque année par l'Administration fédérale des contributions.		***X***

4) Chez Import SA, les montants des intérêts sont aussi comptabilisés sur les comptes « intérêts créditeurs » et « intérêts débiteurs ». D'après ce relevé de compte, mentionnez les différentes écritures correspondantes et leurs montants, sans tenir compte de l'impôt anticipé.
Vous obtenez ½ point par écriture correcte et un autre ½ point par montant correct, soit 2 points au total.

Débits	***Crédits***	***Montant en CHF***
Intérêts débiteurs	***Banque***	***1'008.00***

Banque	*Intérêts cré-diteurs*	*1'168.00*

Indication pour l'évaluation:
½ point par écriture exacte et un autre ½ point par montant correct.
Pas de fraction de point lorsque seule l'écriture ou seul le montant est correct.

Solution 6

Nbre points possibles	Nbre points atteints
3	

Objectif détaillé no 2.1.1.3: Utiliser les appareils électroniques de transmission de données

Situation initiale :
Vous utilisez quotidiennement des appareils électroniques de transmission de données.

Tâches :

a) Citez trois appareils courants de transmission de données en usage dans votre bureau. Vous obtenez ½ point par mention, soit 1½ point au total.

- ***ordinateur (mail)***
- ***fax***
- ***téléphone (SMS, MMS, etc.)***

b) Que faites-vous en cas de panne de ces moyens de transmission ?
Citez trois possibilités de réaction !
Vous obtenez ½ point par mention, soit 1½ point au total.

- ***Utiliser les instructions ou les programmes de dépannage;***
- ***Interroger les personnes expérimentées en la matière dans l'entreprise;***
- ***Utiliser le numéro d'urgence du fournisseur, le manuel d'utilisation, etc.***

Solution 7

Nbre points possibles	Nbre points atteints
4	

Objectif détaillé no 1.7.7.2 : Procédure de sommation
Objectif détaillé no 1.7.7.6 : Acte de défaut de biens

Situation initiale :

Votre client, une menuiserie à Bulle, a reçu, de la part de la société Albert Meyer à Bulle, une commande pour plus de CHF 30'000.00. Votre client a envoyé sa facture le 30.1.2009 à la société Albert Meyer. Par appel téléphonique du 10.2.2009 à votre client, M. Meyer a promis de régler cette facture immédiatement. Toutefois, le paiement n'a pas été effectué et la menuiserie a engagé une procédure de poursuite à l'encontre de la société Albert Meyer. Cette procédure s'est soldée par un acte de défaut de biens.

Tâche :

a) Indiquez deux effets pour le créancier d'un acte de défaut de biens. Vous obtenez ½ point par mention, soit 1 point au total.

1.)

2.)

- ***L'acte de défaut de biens est une reconnaissance de dette qui se prescrit après un délai de 20 ans.***
- ***L'acte de défaut de biens donne droit à continuer une poursuite sans notification d'un nouveau commandement de payer, dans un délai de 6 mois.***
- ***L'acte de défaut de biens ne donne pas droit à des intérêts.***
- ***L'acte de défaut de biens permet de requérir le séquestre et d'intenter action en constation du non retour ou du retour à meilleure fortune.***
- ***L'acte de défaut de biens est considéré comme titre d'ouverture de procédure.***

b) Indiquez 3 mesures possibles pour votre client qui permettent d'éviter une perte sur débiteur. Vous obtenez 1 point pour chaque mention, soit 3 points au total.

1.) ____

____

2.) ____

____

3.) ____

____

- ***Demande d'un extrait du registre des poursuites***
- ***Inscription du droit de gage des artisans***
- ***Accord sur des paiements partiels / par acomptes***
- ***Envoi de rappels immédiatement après l'échéance du montant de la facture***
- ***D'autres réponses logiques sont possibles***

Solution 8

Nbre points possibles	Nbre points atteints
6	

Objectif détaillé no 1.7.8.1 : Régime matrimonial

Objectif détaillé no 1.7.8.2 : Liquidation du régime

Situation initiale :

Vous êtes conseiller fiscal. L'épouse de votre client M. Collet vient de décéder. 3 enfants sont issus de ce mariage. Le jour du décès, les éléments de fortune suivants sont existants :

Comptes bancaires	CHF	200'000.00
Immeuble A	CHF	500'000.00
./. hypothèque immeuble A	CHF	200'000.00
Immeuble B	CHF	300'000.00

Madame Collet avait hérité l'immeuble B de son père. Les autres éléments de fortune ont été constitués au cours du mariage.

Tâche :

a) Enumérez tous les régimes matrimoniaux légaux. (si tout correct, vous obtenez 1 point).

1.)

2.)

3.)

- ***Participation aux acquêts***
- ***Séparation des biens***
- ***Communauté des biens***

b) Prenez comme base **le régime de la participation aux acquêts** pour compléter le tableau ci-dessous. Vous obtenez 1 point pour chaque ligne complétée correctement, soit 4 points au total.

	Epoux		Epouse	
Comptes bancaires	CHF	***100'000.00***	CHF	***100'000.00***
Immeuble A	CHF	***250'000.00***	CHF	***250'000.00***
Hypothèque A	CHF	***-100'000.00***	CHF	***-100'000.00***
Immeuble B	CHF	***0.00***	CHF	***300'000.00***

c) A quel montant en CHF s'élève la somme à recevoir par l'époux du point de vue du **droit successoral** ? (1 point).

CHF 150'000.00

Solution 9

Nbre points possibles	Nbre points atteints
6	

Objectif détaillé no 1.7.6.1 : Principe des trois piliers
Objectif détaillé no 1.7.6.9 : Décompte salarial

Situation initiale :
Vous êtes responsable de la comptabilité des salaires auprès de la société Cathomas à Yverdon. A ce titre, vous établissez également les décomptes des salaires mensuels et horaires. Les salaires mensuels sont toujours payés par virement bancaire et les salaires horaires en espèces.

Tâche :
a) Sur quels trois piliers le système de prévoyance sociale en Suisse est-il constitué ?(1 point)

1er pilier :

2e pilier :

3e pilier :

- ***AVS / caisse de pension / prévoyance facultative (1 point; pour 2 mentions correctes ½ point)***

b) Etablissez un décompte salarial pour Mme Mayor laquelle travaille sur la base d'un salaire horaire. (2 points)

Base :	120 heures à CHF 30.00
Déduction AVS/AI/APG	déduction légale
Déduction AC	déduction légale
Déduction indemn. journ. en cas de mal.	CHF 80.00 par mois
Déduction LPP	CHF 210.00 par mois
Déduction pour la chambre	CHF 350.00 par mois

Salaire brut	CHF	*CHF 3'600.0*	½ point
./. 5,05% AVS	CHF	*CHF 181.80*	½ point
./. 1% AC	CHF	*CHF 36.00*	½ point
./. indemn. journ. en cas de maladie	CHF	80.00	
./. LPP	CHF	210.00	
./. Chambre	CHF	350.00	
Versement net	CHF	*CHF 2'742.20*	½ point

c) Quel est le contenu des écritures comptables pour comptabiliser le décompte ci-dessus. Vous obtenez ½ point pour chaque mention, soit 3 points au total.

Salaires / caisse	*3'600.00*
*Caisse / charge AVS**	*181.80*
*Caisse / charge AC**	*36.00*
*Caisse / charge prime ass.-mal.**	*80.00*
*Caisse / charge LPP**	*210.00*
Caisse / revenu immobilier	*350.00*

**correct p.ex. compte AVS, compte AC, etc.*

Ou

Salaires / caisse	*2'742.20*
Caisse / charge AVS	*181.80*
Caisse / charge AC	*36.00*
Caisse / charge prime ass.-mal.	*80.00*
Caisse / charge LPP	*210.00*
Caisse / revenu immobilier	*350.00*

Ou

Salaires / compte salaires	***3'600.00***
Compte salaires / caisse	***2'742.20***
Compte salaires / charge AVS	***181.80***
Compte salaires / charge AC	***36.00***
Compte salaires / charge prime ass.-mal.	***80.00***
Compte salaires / charge LPP	***210.00***
Compte salaires / revenu immobilier	***350.00***

Solution 10

Nbre points possibles	Nbre points atteints
6	

Objectif détaillé no 1.7.5.15 : Décompte frais de chauffage

Situation initiale :
L'immeuble « Bellevue 11 » comprend dix appartements de 4 ½ pièces. Vous êtes en charge d'établir le décompte des frais de chauffage et d'exploitation pour la période de décompte allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009.

Tâches :

a) Sur la base des indications suivantes, établissez un décompte des frais de chauffage et d'exploitation. Pour chaque ligne complétée correctement, vous obtenez ¼ point, soit 2 points au total.

Frais de chauffage et eau chaude :

Utilisation gaz	CHF	6'200.00
Abo service brûleur à gaz	CHF	350.00
Participation détartrage chauffe-eau	CHF	300.00
Ramoneur	CHF	590.00
Utilisation chauffage	CHF	380.00
Utilisation électricité pompe et brûleur	CHF	510.00
Total intermédiaire	CHF	**8'330.00**
Honoraire de gestion 4,5 %	CHF	**374.85**
TVA 7,6 %	CHF	**28.50**
Total frais de chauffage et eau chaude	CHF	**8'733.35**
		============

Frais d'exploitation :

Concierge			CHF	4'150.00
./. participation utilisation chauffage			CHF	380.00
Utilisation eau			CHF	2'680.00
Eaux usées			CHF	1'835.00
Electricité générale			CHF	1'850.00
./. participation utilisation électricité pompe et brûleur			CHF	510.00
Total intermédiaire			CHF	**11'405.00**
Honoraire de gestion 4,5 %			CHF	**513.20**
TVA 7,6 %	CHF	**39.00**	CHF	**552.20**
Total frais d'exploitation			CHF	**11'957.20**
				===========

TV câble		
Taxes TV		CHF 3'600.00
Honoraire de gestion 4.5 %		CHF 162.00
TVA 7.6 %	CHF 12.30	CHF 174.30
Total frais d'exploitation		CHF 3'774.30
		===========

b) Le locataire Muller a résilié le bail pour son appartement au 1er étage au 30.11.2008. Cet appartement de 4 ½ pièces est reloué au locataire Germanier dès le 1.12.2008. Vous êtes en charge d'établir le décompte des frais de chauffage et d'exploitation pour les deux locataires. Pour chaque ligne complétée correctement, vous obtenez ½ point, soit 4 points au total.

Clé de répartition (chauffage avec préparation eau chaude)

Janvier	13.6%	Mai	5.6%	Septembre	3.7%
Février	12.1%	Juin	3.7%	Octobre	9.5%
Mars	11.5%	Juillet	3.7%	Novembre	10.7%
Avril	9.3%	Août	3.6%	Décembre	13.0%

Frais de chauffage et d'exploitation M. Muller

Participation : frais chauff.	**10% de 8'733.35 = 873.35 dont 31.20%**	**CHF 272.50**
Participation : frais d'expl.	**10 % de 11'957.20 = 1'195.70 dont 5/12**	**CHF 498.20**
Participation : taxes TV	**10 % de 3'774.30 = 377.45 dont 5/12**	**CHF 157.25**
Total frais de chauffage et d'exploitation à la charge de M. Muller		**CHF 927.95**
		===========

Frais de chauffage et d'exploitation M. Germanier

Participation : frais chauff.	**10 % de 8'733.35 = 873.35 dont 68.80%**	**CHF 600.85**
Participation : frais d'expl.	**10 % de 11'957.20 = 1'195.70 dont 7/12**	**CHF 697.50**
Participation : taxes TV	**10 % de 3'774.30 = 377.45 dont 7/12**	**CHF 220.15**
Total frais de chauffage et d'exploitation à la charge de M. Germanier		**CHF 1'518.50**
		===========

Solution 11

Nbre points possibles	Nbre points atteints
4	

Objectif détaillé no 1.7.5.6 : Charges admissibles lors de l'achat d'une maison familiale

Situation initiale :
L'un de vos clients envisage l'acquisition d'une maison familiale pour CHF 1'000'000. Son revenu annuel brut est de CHF 180'000.

Tâche :

Vous obtenez ¼ point pour chaque chiffre complété correctement, soit 2 points au total.

a) Calculez les coûts de financement pour la maison familiale en partant d'une 1ère hypothèque à hauteur de 65 %.

Prix d'achat de la maison	CHF 1'000'000
./. fonds-propres (20 % du prix d'achat)	CHF **200'000**
Besoin de financement	CHF **800'000**
	==========

Coûts de financement

1ère hypothèque CHF **650'000** taux d'intérêts 5.0 %	CH **32'500**
2e hypothèque CHF **150'000** taux d'intérêts 5.5 %	CHF **8'250**
Amortissement annuel (1 % du montant de financement)	CHF **8'000**
Frais d'entretien annuels (1 % du prix d'achat)	CHF 10'000
Total frais par année	CHF **58'750**
	==========

Tâche :

b) Calculez la charge annuelle en pourcents par rapport au revenu.
(1 point)

Formule de calcul : $\frac{\text{CHF 58'750} \times 100}{\text{CHF 180'000}}$ **= 32,64%**

c) Calculez la charge mensuelle en CHF. (1 point)

Charge mensuelle : **CHF 4'895.85**

Solution 12

Nbre points possibles	Nbre points atteints
2	

Objectif détaillé no 1.7.5.7 : Résiliation du locataire

Situation initiale :
Vous travaillez auprès de la régie immobilière « Dimanche Immeubles SA ». Le locataire Blanc a résilié son bail le 3 mai 2009.

Tâche :
Vous êtes en charge de vérifier la recevabilité juridique de cette résiliation. Vous obtenez ½ point pour chaque bonne réponse, soit 2 points au total.

a) Sous quelle forme la résiliation doit-elle être faite ?

- ***La résiliation n'est valable que par écrit.***

b) Que vérifiez-vous lorsqu'il s'agit d'une personne morale (p.ex. SA, Sàrl) ?

- ***Si la résiliation est signée par des personnes ayant droit à la signature.***

c) Que vérifiez-vous lorsqu'il s'agit d'un appartement familial ?

- ***Si la résiliation a été signée par les deux parties (époux).***

d) Qu'entreprenez-vous si l'une des exigences de la tâche **b** ou **c** n'est pas remplie ?

- ***La résiliation est renvoyée au locataire avec prière de la faire signer par la partie manquante.***

Solution 13

Nbre points possibles	Nbre points atteints
2	

Objectif détaillé no 1.7.5.5 : Sous-location

Situation initiale :
L'une de vos connaissances sait que vous êtes employé dans une société immobilière et vous fait part du problème suivant : Son locataire de l'appartement de 3 ½ pièces situé à la Rue St-Joseph, Monsieur Gonin, lui a communiqué qu'il allait sous-louer son appartement dès le 1er août.

Tâche :

a) En principe, M. Gonin a-t-il le droit de sous-louer l'appartement ? (½ point)

☐ ***OUI*** ☐ Non

b) Dans quelles conditions pouvez-vous refuser votre accord à une sous-location ? (Enumérez 3 conditions; vous obtenez ½ point pour chaque mention, soit 1,5 points au total)

1.)

2.)

3.)

- ***Le locataire refuse de communiquer au bailleur les conditions de la sous-location.***
- ***Les conditions de la sous-location, comparées à celles du contrat principal de bail, sont abusives.***
- ***Le bailleur doit subir des inconvénients considérables provenant de la sous-location.***

Indications pour l'évaluation :

Des réponses allant dans le même sens doivent également être évaluées.

Solution 14

Nbre points possibles	Nbre points atteints
2	

Objectif détaillé no 1.7.4.8 : Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Situation initiale :
Julie Morisod envisage l'ouverture d'un salon de coiffure. Elle a discuté avec son ami hier soir de diverses questions relatives à la TVA. Ils ne sont pas d'accord sur deux points et c'est la raison pour laquelle Mme Morisod s'adresse à vous.

Tâche :
A l'aide de la loi sur la TVA, vérifiez les deux opinions et mettez une croix à la variante qui, à votre avis, est correcte. Vous obtenez 1 point pour chaque bonne réponse, soit 2 points au total.

Affirmation TVA	Morisod	Brunner
1. Le montant soumis à la TVA à ne pas excéder pour l'application de la méthode des taux de la dette fiscale nette est de	CHF 75'000.00 ☐	CHF 60'000.00 ☐
2. Sont exemptées de l'assujettissement les sociétés (chiffre d'affaires annuel jusqu'à CHF 250'000) pour autant que la charge fiscale ne s'élève pas régulièrement à plus de	CHF 4'000.00 ☐	CHF 6'000.00 ☐

- ***Affirmation 1 : art. 59 Méthode des taux de la dette fiscale : Fr. 60'000 est correct (Brunner)***
- ***Affirmation 2 : art. 25 let. a. Exemptions : Fr. 4'000 est correct (Morisod)***

Solution 15

Nbre points possibles	Nbre points atteints
3	

Objectif détaillé no 1.7.1.2 : Devoirs

Situation initiale :
Une voisine et amie de votre grand-mère, au vu de son âge avancé, n'est plus en mesure d'exécuter ses tâches administratives, notamment remplir la déclaration d'impôts, de manière autonome. C'est pourquoi elle a besoin d'un support y relatif. Votre grand-mère lui a proposé de s'adresser à une agence fiduciaire où elle pourrait obtenir de l'aide par des spécialistes. La voisine est enchantée de cette proposition ! Toutefois, le lendemain, elle a des doutes quant au sérieux des agents fiduciaire.

Tâche :
Rassurez la voisine de votre grand-mère en lui indiquant les 3 devoirs d'un agent fiduciaire. Pour chaque devoir mentionné, donnez une bonne explication / description. Vous obtenez ½ point pour chaque mention, soit 3 points au total.

Devoir	**Description**
Discrétion	***L'agent fiduciaire reste discret vis-à-vis de tiers quant aux activités liées à sa profession.***
Déontologie	***L'agent fiduciaire accomplit ses tâches scrupuleusement et avec exactitude.***
Bonne foi	***L'accomplissement des droits subjectifs est exposé à une appréciation morale. La mesure se trouve dans l'appréciation de la manière dont les partenaires, loyaux et corrects, accomplissent leurs droits et obligations mutuels***

Indication pour les experts : D'autres descriptions logiques sont possibles.

Solution 16

Nbre points possibles	Nbre points atteints
2	

Objectif détaillé no 1.7.2.4 : Actionnaire

Situation initiale :
Le code des obligations décrit différentes raisons sociales : sociétés individuelles, collectives, commandaitaires, anonymes, à responsabilité limitée, coopératives, etc. Chacune de ces raisons sociales est différente et a des avantages et des inconvénients. Pour créer une entreprise, la situation de base doit être évaluée afin de choisir la raison sociale appropriée.

Sur votre conseil professionnel, M. Akton, un de vos clients, décide de créer une société anonyme. Il en sera l'actionnaire unique et signera toutes les actions.

Tâche :
Monsieur Akton désire connaître les droits et obligations qu'il a en tant qu'actionnaire unique. Donnez-lui les renseignements y relatifs. Vous obtenez ½ point pour chaque mention, soit 2 points au total.

Obligations	**Droits**
Versement du capital-actions	***Participation à l'AG***
	Droit aux recettes provenant des dividendes et d'une liquidation
	Droit de souscription

Solution 17

Nbre points possibles	Nbre points atteints
5	

Objectif détaillé no 1.7.8.4 : Formes prescrites du testament

Objectif détaillé no 1.7.8.5 : Réserves héréditaires

Situation initiale :

En tant que collaboratrice d'une agence fiduciaire, vous êtes responsable de différents clients. Vous venez d'avoir un entretien avec M. Heller, âgé de 63 ans, marié avec Marie Heller et père de Bernard et Lisa. Actuellement, il s'intéresse au thème de la succession, plus particulièrement aux possibilités testamentaires concernant la réglementation d'une succession et aux réserves héréditaires.

Tâche :

a) Outre le testament public et le testament oral, il existe une autre forme, très répandue, pour l'établissement d'un testament. Indiquez-la ci-dessous. (1/2 point)

- ***Le testament écrit à la main (olographe)***

b) Expliquez, en quelques mots, le sens et le but des réserves héréditaires prescrites par la loi. (1 point)

La réserve héréditaire fixe une part de la succession pour les proches et le conjoint qui ne leur peut, en principe, pas être retirée. Elle a pour but de garder la succession au sein de la famille et d'empêcher qu'une personne extérieure de la famille puisse hériter d'une fortune dans son intégralité.

c) Dans le tableau ci-dessous, classez les descendants mentionnés dans la colonne y correspondante. Vous obtenez ¼ point pour chaque classification correcte, soit 1 point au total.

Descendants	Assuré d'obtenir la réserve héréditaire	Non assuré

Mère	X	
Tante		X
Frère		X
Grand-père		X

c) Au cours de la discussion, M. Heller vous prie de calculer les réserves attribuées à son épouse et à ses enfants et de lui indiquer le montant maximal qu'il pourrait léguer à son amie Julie. Le calcul se base sur une succession relative de CHF 1'200'000.--.
Veuillez compléter le tableau ci-dessous avec les montants corrects en CHF (les nombres fractionnaires ne seront pas évalués !).
Vous obtenez 1 point si la 1ère ligne est entièrement correcte, pour chaque autre ligne entièrement correcte, vous obtenez ½ point, soit 2,5 points au total.

Descendants	Droit légal CHF	Réserve héréditaire CHF	Quota à libre disposition CHF
Marie (épouse)	***600'000***	***300'000***	***300'000***
Bernard (enfant)	***300'000***	***225'000***	***75'000***
Lisa (enfant)	***300'000***	***225'000***	***75'000***
Julie			***450'000***

Solution 18

Nbre points possibles	Nbre points atteints
3	

Objectif détaillé no 1.7.3.3 : Livre de caisse

Situation initiale :
Vous êtes responsable de la tenue du livre de caisse de l'agence fiduciaire dans laquelle vous travaillez. A ce titre, vous êtes souvent confronté à des écarts du solde, plus particulièrement lorsque vous rentrez de vacances et que plusieurs personnes ont eu accès à la caisse.

Tâche :

a) Expliquez la différence entre un solde physique et un solde comptable. Vous obtenez ½ point pour chaque bonne explication, soit 1 point au total.

- ***Solde physique : argent comptant dans la caisse***
- ***Solde comptable : montant final sur la base des écritures inscrites dans le livret de caisse***

b) Comment se nomme la différence entre le solde comptable et l'argent comptant effectif lorsque

1. il y a plus d'argent comptant par rapport au solde comptable ? (½ point)

- ***Excédent de caisse (bonus)***

2. il y a moins d'argent comptant par rapport au solde comptable ? (½ point)

- ***Manque de caisse ou montant manquant, déficit***

c) Dans quel ordre les justificatifs pour le livre de caisse peuvent-ils être conservés ? Mentionnez les deux méthodes usuelles. Vous obtenez ½ point pour chaque bonne mention, soit 1 point au total.

- ***par ordre chronologique***
- ***par numérotation des justificatifs (à réception par le responsable de la caisse)***
- ***autre réponse logique***

Solution 19

Nbre points possibles	Nbre points atteints
2	

Objectif détaillé no 1.7.4.2 : Impôts fédéraux

Situation initiale :
Vous êtes en vacances pour quelques jours au Swiss Holiday Park. A la vue de la loi sur les impôts fédéraux directs (LIF), à laquelle vous vouliez vous consacrer durant ses quelques jours, la réceptionniste, Mme Blanc, vous pose quelques questions personnelles.

Tâche :

a) Mon père décédé me lègue sa police d'assurance-vie avec une valeur de rachat d'environ CHF 500'000. Quel impact cela a-t-il sur l'impôt fédéral (avec justification) ? (½ point)

- ***Cela n'a pas d'impact sur la charge fiscale l'impôt fédéral ne connaissant pas l'impôt sur la fortune. De plus, l'impôt sur le revenu n'est pas perçu en cas de successions (art. 24 LIF)***

b) Mon époux est indépendant. Pouvons-nous faire valoir une déduction pour deuxième revenu et, si oui, à combien s'élève-t-elle ? (½ point)

- ***Si les époux vivent ensemble en mariage légal et perçoivent tous les deux un revenu, le revenu le plus bas est réduit de 50%, mais au moins de CHF 7'000.00 et au maximum de CHF 11'500 (art. 33, par.2 LIF).***

c) Mon époux n'est pas assuré au 2e pilier. Il a eu un revenu provenant de son activité indépendante de CHF 130'000. Quel est le montant maximum pour le pilier 3a qu'il peut déduire fiscalement ? (½ point)

- ***20 % du revenu, soit max. CHF 26'000 (art. 33, par. 1e LIF)***

d) Pour notre appartement en PPE, nous avons fait construire une véranda pour CHF 40'000. Pouvons-nous déduire ce montant fiscalement ? (½ point)

- ***Non, il ne s'agit pas de frais d'entretien gardant la valeur initiale, mais d'un investissement à plus-value (art. 34 LIF)***

Solution 20

Nbre points possibles	Nbre points atteints
4	

Objectif détaillé no 1.7.4.6 : Déclaration fiscale pour personnes physiques

Situation initiale :
Raphaël Gross a de gros problèmes pour remplir sa déclaration d'impôts. Il habite avec ses parents à Dietlikon ZH et travaille dans un magasin de sport à Baden AG.

Tâche :
Aidez-le à remplir le formulaire ci-dessous relatif aux dépenses professionnelles.

a) Comme il a un horaire irrégulier de travail, il fait tous les jours ses trajets en voiture (1 trajet = 32 km) et peut, selon les instructions fiscales, déduire ses frais de voiture. (1 point)

- ***Chiffre 1.3 : CHF 9'984 (64km par jour x 240 jours=15'360 x 65 centimes)***

b) Son salaire net II se monte à CHF 105'600. Complétez la déduction pour les autres frais professionnels. (½ point)

- ***Chiffre 3 : CHF 3'168 (3% de CHF 105'600)***

c) Raphaël doit payer lui-même les repas de midi (pas de cantine). (½ point)

- ***Chiffre 2.1 : CHF 3'200***

d) Sa liste des frais liés à la formation continue fait ressortir un total de CHF 4'360. (½ point)

- ***Chiffre 5 : CHF 4'360***

e) L'année passée, il a travaillé accessoirement en tant que guide de montagne et a gagné un salaire de CHF 2'200 (½ point)

- ***Chiffre 6 : CHF 800 (20% des revenus provenant d'une activité accessoire, CHF 800 au moins)***

f) Déterminez le total des dépenses professionnelles (1 point)

- ***Chiffre 7 : CHF 21'512***

Indication pour la correction : les erreurs provenant à la suite d'une faute antérieure doivent être prises en compte dans l'évaluation



Kanton Zürich

10560728901281

Berufsauslagen 2007

Versicherungsprämien siehe Rückseite

Reg.-Nr. **Gemeinde**

Name Vorname

Ehemann / Einzelperson: Arbeitsort / Strasse

Ehefrau: Arbeitsort / Strasse

		Ehemann / Einzelperson CHF ohne Rappen	Ehefrau CHF ohne Rappen
1.	**Fahrkosten zwischen Wohn- und Arbeitsstätte**		
1.1	**Abonnementkosten für öffentliche Verkehrsmittel**	201	221
1.2	Fahrrad, Kleinmotorrad bis 50 cm³ (Kontrollschild mit gelbem Grund) pauschal CHF 700	202	222
1.3	Auto, Motorrad über 50 cm³ *(in der Regel begrenzt auf 240 Tage)*		
	Ehemann / Einzelperson ☐ Auto: CHF -.65 pro km ☐ Motorrad: CHF -.40 pro km ☐ geleastes Fahrzeug Anzahl Arbeitstage × Anzahl km × Fahrten pro Tag = Anzahl km pro Jahr × Rappen pro km = Abzug CHF ohne Rappen	204	
	Ehefrau ☐ Auto: CHF -.65 pro km ☐ Motorrad: CHF -.40 pro km ☐ geleastes Fahrzeug		224
2.	**Mehrkosten der Verpflegung**		
2.1	bei auswärtiger Verpflegung sofern die Dauer der Arbeitspause die Heimkehr nicht ermöglicht: *wenn die Verpflegung durch den Arbeitgeber verbilligt wird und dem Arbeitnehmer trotzdem Mehrkosten entstehen:* pro Arbeitstag CHF 7.50 / im Jahr CHF 1'600	206	226
	wenn die Verpflegung voll zu Lasten des Arbeitnehmers geht: pro Arbeitstag CHF 15 / im Jahr CHF 3'200	208	228
2.2	bei durchgehender, mindestens achtstündiger Schicht- / Nachtarbeit, pro ausgewiesenem Schichttag CHF 15 / im Jahr CHF 3'200 (Anzahl Tage) Ehemann/Einzelperson	210	
	Ehefrau *Die vorstehenden Abzüge 2.1 und 2.2 dürfen nicht kumuliert werden*		230
3.	**Übrige für die Ausübung des Berufes erforderliche Kosten** pauschal 3% des Nettolohnes II gemäss Lohnausweis, mindestens CHF 1'900, höchstens CHF 3'800	212	232
	bzw. effektiv gemäss beiliegender Aufstellung mit Belegen	213	233
4.	**Mehrkosten bei auswärtigem Wochenaufenthalt** gem. beil. Aufstellung, siehe Wegl.	2860	2861
5.	**Weiterbildungs- und Umschulungskosten** pauschal CHF 400	214	234
	bzw. effektiv gemäss beiliegender Aufstellung mit Belegen	215	235
6.	**Auslagen bei Nebenerwerb** pauschal 20% der Einkünfte aus Nebenerwerb, mind. CHF 800 und höchstens CHF 2'400	216	236
	bzw. effektiv gemäss beiliegender Aufstellung mit Belegen	217	237
7.	**Total der Berufsauslagen**	220	240
		Zu übertragen in die Steuererklärung Seite 3 Ziffer 11.1	Zu übertragen in die Steuererklärung Seite 3 Ziffer 11.2

8. Begründung für die Benützung eines privaten Motorfahrzeuges für den Arbeitsweg *(für unselbständig Erwerbstätige)*
Zutreffendes ankreuzen:

Fehlen eines öffentlichen Verkehrsmittels (siehe Wegleitung)	2041 ☐	2241 ☐
Zeitersparnis von über 1 Stunde bei Benützung des privaten Motorfahrzeuges	2042 ☐	2242 ☐
Ständige Benützung während der Arbeitszeit auf Verlangen und gegen Entschädigung des Arbeitgebers	2043 ☐	2243 ☐
Unmöglichkeit der Benützung des öffentl. Verkehrsmittels zufolge Krankheit / Gebrechlichkeit (Arztzeugnis beilegen)	2044 ☐	2244 ☐

StA Form. 360 (2007) 12.07

Solution 21

Nbre points possibles	Nbre points atteints
4	

Objectif détaillé no 1.7.3.7 : Ratios

Situation initiale :
Vers la fin de votre apprentissage, vous êtes en charge d'établir un bilan sur la base de la comptabilité du client Meyer. A ce titre, la situation financière de l'entreprise doit également être évaluée.

Après avoir comptabilisé tous les cas commcerciaux, vous disposez du bilan ci-dessous dans lequel les montants sont indiqués en CHF 1'000.00 :

Compte	Devoir	Avoir
Poste	50	
Débiteurs	110	
Ducroîre		60
Stock marchandise	150	
Machines	100	
Immeubles	500	
Ajustement valeur immeubles		50
Fournisseurs		200
Banque (compte-courant, court-terme)		200
Hypothèques		100
Capital-actions		200
Réserves		70
Chiffre d'affaires		800
Charge marchandises	510	
Autres charges d'exploitation	180	
Pertes sur débiteurs (augmentation ducroîre)	40	
Amortissements	40	
	1'680	1'680

Tâche :

a) Etablissez le bilan de Meyer SA en attribuant les comptes conformément aux prescriptions de structure minimale de l'art. 664a CO et déterminez le bénéfice, resp. la perte de la période. (2,5 points)

Bilan au 31.12…

Actifs		***Passifs***	
Fonds de roulement		***Capital étranger***	
Poste	*50*	*Fournisseurs*	*200*
Débiteurs	*110*	*Banque*	*200*
Ducroîre	*./. 60*	*Hypothèques*	*100*
Stock marchandises	*100*		
	250		*500*
Capital d'investissement		***Fonds-propres***	
Machines	*100*	*Capital-actions*	*200*
Immeubles	*500*	*Réserves*	*70*
Ajustement valeur	*./. 50*	*Bénéfice net*	*30*
	550		*300*
Total	*800*		*800*
	===		*===*

Indications pour les experts :
¼ point pour les termes fonds de roulement, capital d'investissement, capital étranger, fonds-propres, total 1 point.
¼ point pour la bonne attribution des comptes dans les 4 groupes, total 1 point.

½ pour la détermination correcte du bénéfice net.
Total général : 2 ½ points.

b) Indiquez les formules correspondant aux degrés de liquidités ci-dessous et faites le calcul de celles-ci. Vous obtenez ½ point pour chaque mention et calcul corrects, soit 1,5 points au total.

Degré de liquidités I (Cash ratio):

Degré de liquidités II (Quick ratio):

Degré de liquidités III (Current ratio):

Cash ratio (Degré de liquidités 1):

$$\frac{\text{liquidités} \times 100}{\text{dettes à court terme}} = \frac{50 \times 100}{400} = 13\ \%$$

Quick ratio (Degré de liquidités 2):

$$\frac{(\text{liquidités} + \text{créances}) \times 100}{\text{dettes à court terme}} = \frac{(50 + 110 - 60) \times 100}{400} = 25\ \%$$

Current ratio (Degré de liquidités 3):

$$\frac{\text{fonds de roulement} \times 100}{\text{dettes à court terme}} = \frac{250 \times 100}{400} = 63\ \%$$

Indication pour les experts :
Afin de pouvoir attribuer ½ point, 1° la formule doit être mentionnée, 2° les chiffres doivent être mentionnés dans la formule, 3° le résultat doit être calculé correctement. En cas d'un élément manquant, déduction de ¼ point. Si, pour les trois résultats, une exigence est manquante, une déduction de ½ point n'est effectuée qu'une seule fois excepté pour le résultat en % dont le calcul doit toujours être fait.

Solution 22

Nbre points possibles	Nbre points atteints
2	

Objectif détaillé no 1.7.5.11 : Montant maximal des sûretés

Objectif détaillé no 1.7.5.12 : Ouverture d'un compte bloqué pour garantie de loyer

Situation initiale :

Votre ami d'école a signé un contrat de bail pour la location, dès le 1er octobre 2009, d'un appartement de 3 pièces ainsi que d'une petite surface commerciale. Il s'adresse à vous pour obtenir des détails quant à la caution de loyer qu'il doit payer.

Tâche :

a) Conformément aux dispositions légales, à quelle hauteur maximale s'élève la caution de loyer pour un appartement ? (½ point)

- ***Trois loyers mensuels au maximum***

b) Conformément aux dispositions légales, à quelle hauteur maximale s'élève la caution de loyer pour une surface commerciale ? (½ point)

- ***Illimité***

c) Le locataire verse la caution de loyer sur un compte d'épargne ouvert à son nom. Mettez une croix dans admissible ou non admissible. (½ point)

☐ admissible ☐ ***non admissible***

d) Est-il admissible d'exiger une garantie bancaire lorsqu'il s'agit d'une surface commerciale ? (½ point)

☐ ***admissible*** ☐ non admissible

Solution 23

Nbre points possibles	Nbre points atteints
3	

Objectif détaillé no 1.7.3.8 : Distribution du bénéfice

Situation initiale :
Votre client, le directeur de AMV SA, a lui-même clôturé la comptabilité pour son entreprise. Il s'adresse à vous pour vous demander des informations au sujet des prescriptions pratiques et légales en relation avec la distribution du bénéfice.

Tâche :
En vous basant sur les articles CO déterminants, répondez aux questions de votre client par oui ou par non. Vous obtenez ½ point pour chaque bonne réponse, soit 3 points au total.

	Correct	Faux
Le dividende est mentionné dans les charges du compte des pertes et profits		X
Réserves : 5 % du bénéfice annuel doivent être attribués à la réserve générale jusqu'à l'obtention de 20% du capital-actions versé.	X	
La proposition du conseil d'administration quant à l'utilisation du bénéfice du bilan doit être approuvée par l'assemblée générale des actionnaires.	X	
Le dividende n'est distribué que sur le capital-actions libéré.	X	
En général, les statuts peuvent prévoir l'investissement d'autres réserves.	X	
Des bénéfices extraordinaires ne peuvent être pris en compte lors de la détermination du bénéfice à distribuer.		X